

# Le chevalier qui a fait triompher le droit des artistes de rue

**BRUXELLES** Gérard Spencer s'est battu pour faire respecter son statut

- ▶ Le joueur de hang drum avait eu des ennuis avec la police de Bruxelles qui ne lui reconnaissait pas le droit de vendre ses CD en rue.
- ▶ A force de se battre, il a fait valoir son bon droit.
- ▶ Dans la foulée, il s'est fait entendre par la Ville de Bruxelles.
- ▶ Et a décroché une bourse pour faire le tour de l'Europe.

C'est l'histoire d'un artiste de rue à l'âme de chevalier qui, à force de ténacité, a réussi à faire modifier le règlement de la Ville de Bruxelles après avoir fait valoir ses propres droits. L'histoire d'un teigneux qui a fini par décrocher une bourse d'une fondation philanthropique britannique pour exercer son esprit critique en effectuant une étude à travers toute l'Europe.

Gérard Spencer, nous en avions raconté les mésaventures il y a un peu moins d'un an (*Le Soir* du 13 juin 2013). Musicien ambulant, il s'était fait interpeller en rue par deux fois au printemps 2013 sur le territoire de la Ville de Bruxelles par des policiers alors qu'il jouait de son instrument, un hang drum, quelques CD de sa composition à ses pieds qu'il proposait à la vente.

Accusé de faire du commerce ambulant, il s'était défendu en produisant un document officiel du service public fédéral Economie, qu'il avait obtenu après d'âpres démarches, et qui précisait à qui de droit : « Si un musicien propose ses propres CD, cela n'est pas considéré comme une "activité ambulante". Si vous proposez des CD composés par un autre artiste, cela est considéré comme "activité ambulante". »

En vain. Lors de la seconde interpellation, procès-verbal avait été dressé et tous les CD de l'artiste avaient été confisqués. Mais Gérard Spencer ne s'était pas laissé abattre. D'autant qu'il avait mis la main sur « l'arrêté royal relatif à l'exercice et à l'organisation des activités ambu-



La passion de Gérard Spencer pour le hang drum a fini par le conduire à effectuer le tour de l'Europe. © D.R.

lantes », dont l'article 12 stipule : « La vente, l'offre en vente ou l'exposition en vue de la vente de productions artistiques par leur auteur ou de prestations artistiques n'est pas soumise aux dispositions de la loi », en l'occurrence la loi du 25 juin 1993 sur le commerce ambulant.

**L'affaire aurait pu s'aggraver, si Images à l'appui n'avait décidé de creuser l'histoire**

Convoqué par la police pour s'expliquer à la suite de son interpellation, il prépare son argumentaire, emmène l'arrêté royal précité, le courrier du SPF Economie, mais les policiers ne veulent rien entendre. Et auraient même dit : « La loi, c'est nous ! » Résultat : une amende administrative de 200 euros, que le musicien refuse de payer.

L'affaire aurait pu s'aggraver, si l'émission de RTL-TVI *Images à l'appui* n'avait décidé de creuser l'histoire au départ de nos informations. Et d'interroger l'échevine bruxelloise de la Culture, Karin Lalieux (PS), laquelle répétait une nouvelle fois, face caméra, que les artistes ambulants n'étaient pas des marchands, et avaient tout à fait le droit de

vendre leurs propres œuvres. Dans la foulée, l'amende administrative avait été levée.

Mais l'histoire ne s'arrête pas là. Avec d'autres amis artistes de rue, Gérard Spencer décroche un rendez-vous avec Karin Lalieux. Et les musiciens font à l'échevine une série de propositions argumentées pour revoir la réglementation bruxelloise sur les artistes de rue : davantage de lieux autorisés pour pratiquer leur art (ceux-ci sont strictement réglementés, ils en proposent sept nouveaux), mais aussi la possibilité de jouer entre 19 et 20 heures (les artistes de rue ne peuvent actuellement exercer leurs talents que durant les heures pares jusqu'à 19 heures et enfin, comme à Bruges (ils sont décidément bien informés), une « discrimination positive » à l'égard des artistes domiciliés sur le territoire de la Ville, qui leur permettrait d'y jouer plus longtemps – six mois par an – que les autres.

Or il se fait que l'échevine est en train de plancher avec son cabinet sur une nouvelle réglementation globale pour l'exercice de la culture à Bruxelles-Ville. Et si elle ne peut changer le règlement sur les heures de pratique (la police de Bruxelles doit pouvoir

continuer à contrôler facilement les artistes de rue, argumente son cabinet), elle examine les sept nouveaux lieux proposés et en retient deux (le croisement entre les rues du Marché aux Herbes et Chair et Pain, ainsi que le carrefour entre les rues de

Fripiers et du Marché aux Herbes). Elle accepte également le principe de « discrimination positive » pour les artistes locaux. L'échevine est en train de couler tout cela, ainsi que d'autres mesures de son cru, dans un projet de règlement mo-

EN MARGE

## Deux catégories d'artistes

Les modifications au règlement actuel de la Ville de Bruxelles relatif aux artistes de rue, que conçoit l'échevine de la Culture Karin Lalieux (PS), comportent également d'autres nouveautés. Ainsi, il est prévu de créer deux catégories d'artistes de rue, les « sonores » et les « non-sonores », de façon à réserver certains lieux aux premiers. Il est également envisagé d'inclure la possibilité de modifier la liste des lieux autorisés aux artistes, de façon à pouvoir intégrer de nouvelles suggestions sans devoir passer par une modification du règlement.



P.V.

difié qui sera d'ici peu soumis au Collège et au conseil communal.

Entre-temps, Gérard Spencer a entrepris son tour de l'Europe pour étudier la question (lire ci-contre). Il finira par conquérir le monde... ■

PIERRE VASSART

## bourse Il fait le tour de l'Europe pour comparer les règlements

La bourse qu'a décrochée Gérard Spencer lui a été attribuée par une fondation britannique, le Peter Kirk Fund (1), créé pour célébrer la mémoire de ce parlementaire européen europhile décédé en 1977. Huit à dix « Peter Kirk Scholarships », d'une valeur de 2.000 livres (près de 2.500 euros), sont attribués chaque année en décembre à des projets de recherche sur l'Europe contemporaine, qui doivent obligatoirement être réalisés dans un ou plusieurs pays européens extérieurs au pays d'origine par des jeunes de moins de 26 ans. Cette année, neuf bourses ont été distribuées, pour soutenir des recherches aussi variées que *le rôle du pay-*

*sage et de la culture dans la définition de l'esprit national grec ou la nouvelle cuisine nordique : source d'inspiration pour la nouvelle cuisine anglaise ?*

Le projet de Gérard Spencer, *Spectacles de rue en Europe - Où allons-nous ?*, consiste donc à « tester » les règlements en la matière dans différentes villes d'Europe, par la pratique mais également en interrogeant des artistes de rue et en s'informant sur les réglementations locales. Comme il l'indique sur son blog (2), Gérard Spencer parcourra plusieurs villes dans au moins sept Etats européens : le Portugal, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède, la Croatie, la Pologne et la Lituanie. « Cela

constituera également une opportunité d'interroger des artistes locaux à propos de la façon dont ils voient l'avenir du spectacle de rue dans leur région », écrit-il. L'artiste annonce également qu'il postera un article sur son blog pour chaque pays dans lequel il se rendra, et qu'il achèvera son projet par la rédaction d'un texte comparatif des différentes expériences rencontrées.

C'est ce dimanche 4 mai que Gérard Spencer entamera son périple. Destination : le Portugal. A suivre sur son blog... ■

P.V.

(1) <http://www.kirkfund.org.uk>  
(2) <http://gerardspencer.com>

## Une marche contre l'homophobie

**SOCIÉTÉ** Ouverture du PrideFestival

C'est ce vendredi soir qu'a été officiellement ouvert le PrideFestival Brussels, qui se terminera le samedi 17 mai par le Pride Day sur les boulevards du centre-ville. Hier, à 18h30, une première marche symbolique a quitté l'hôtel de Ville pour rejoindre le Manneken-Pis et l'habiller des couleurs de l'arc-en-ciel.

Ce samedi, à 15 heures, ce sera une exposition originale qui sera inaugurée sur les murs du centre-ville, puisque ce seront des portraits de couples de femmes, d'hommes, de personnes trans, queer et intersexes (soit des représentants de toutes

les composantes rassemblées sous le vocable « LGBTQI ») qui couvriront les murs du centre-ville.

Mais le grand événement du week-end sera sans doute la marche de solidarité avec les victimes de violences homophobes, lesbophobes et transphobes, en présence du père d'Ishane Jarfi, assassiné il y a deux ans en raison de son homosexualité. De nombreuses personnalités politiques ont confirmé leur présence. La marche démarrera à 20h30 de la place Fontaines pour se terminer place de l'Albertine. ■

P.V.

## LESBRÈVES

### SCHAERBEEK

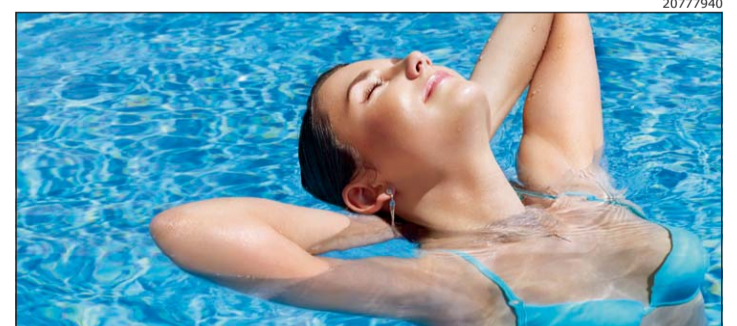
#### Deux sabres et un fusil dans une voiture volée

Deux sabres et un fusil qui se trouvaient dans une voiture volée ont été trouvés durant la nuit de jeudi à vendredi. Le véhicule avait été volé la veille dans la région de Mons, a indiqué vendredi la zone de police Nord. Deux suspects âgés de 24 et 25 ans ont été interpellés et mis à la disposition de la police locale de Mons. Une patrouille de la police locale bruxelloise a contrôlé un véhicule signalé volé, qui circulait vers 2h30 dans la rue d'Aerschot. A son bord, elle a notamment découvert deux sabres, un fusil de chasse ainsi que la carte bancaire d'une femme résidant dans la région montoise, victime d'un cambriolage au cours duquel sa voiture avait été volée. (b)

### IXELLES

#### Accident de moto

Le tunnel Bailli a été fermé, vendredi, à la circulation vers le centre vendredi en raison d'un accident impliquant une voiture et une moto aux abords du tunnel. On ignore les circonstances de l'accident et l'état de santé des conducteurs. (b)



**Il y a les choses que vous avez très envie de faire... Et celles dont nous pouvons vous décharger**

Pour le ménage, Aaxe Titres-Services met à votre disposition une aide-ménagère pour 4, 6, 10 ... heures/semaine. A vous de choisir !

02 770 70 68  
[www.aaxe.be](http://www.aaxe.be)

**Aaxe** TITRES-SERVICES

Votre aide-ménagère dans le grand Bruxelles